

PLAN DE COMMERCIALISATION PROVISOIRE

Département de l'Eure

COMMUNE DE MANNEVILLE SUR RISLE

Rue Charles Peguy

Lotissement " Le Vert Pré "

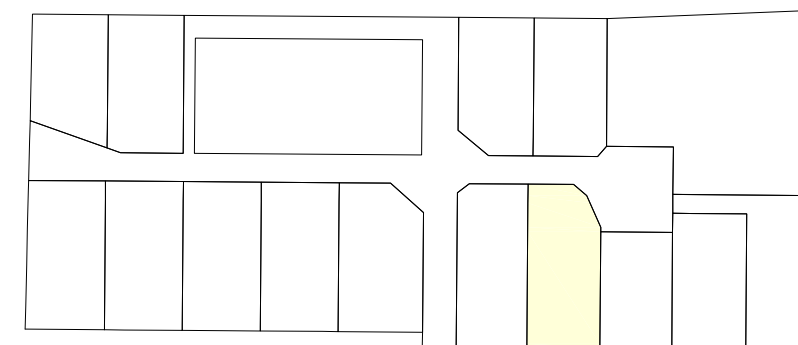
Lot n° 8

Cadastré Section ZD n°247p

Superficie mesurée 804 m²



AMEX AMENAGEUR PROMOTEUR
3 rue de la Scierie
76530 GRAND-COURONNE
Tél : 02 35 18 00 21
contact@amex-ap.fr



Dressé le : 8 Octobre 2025

Borné le : 21 Avril 2026

Mis à jour le : 5 Mai 2026



Dossier: PA25195



5, Rue des Temps Modernes
27500 PONT-AUDEMER
Tél : 02.32.41.12.23
pontaudemer@euclid.fr
www.euclid.fr

PLAN DE MASSE

Echelle : 1/250

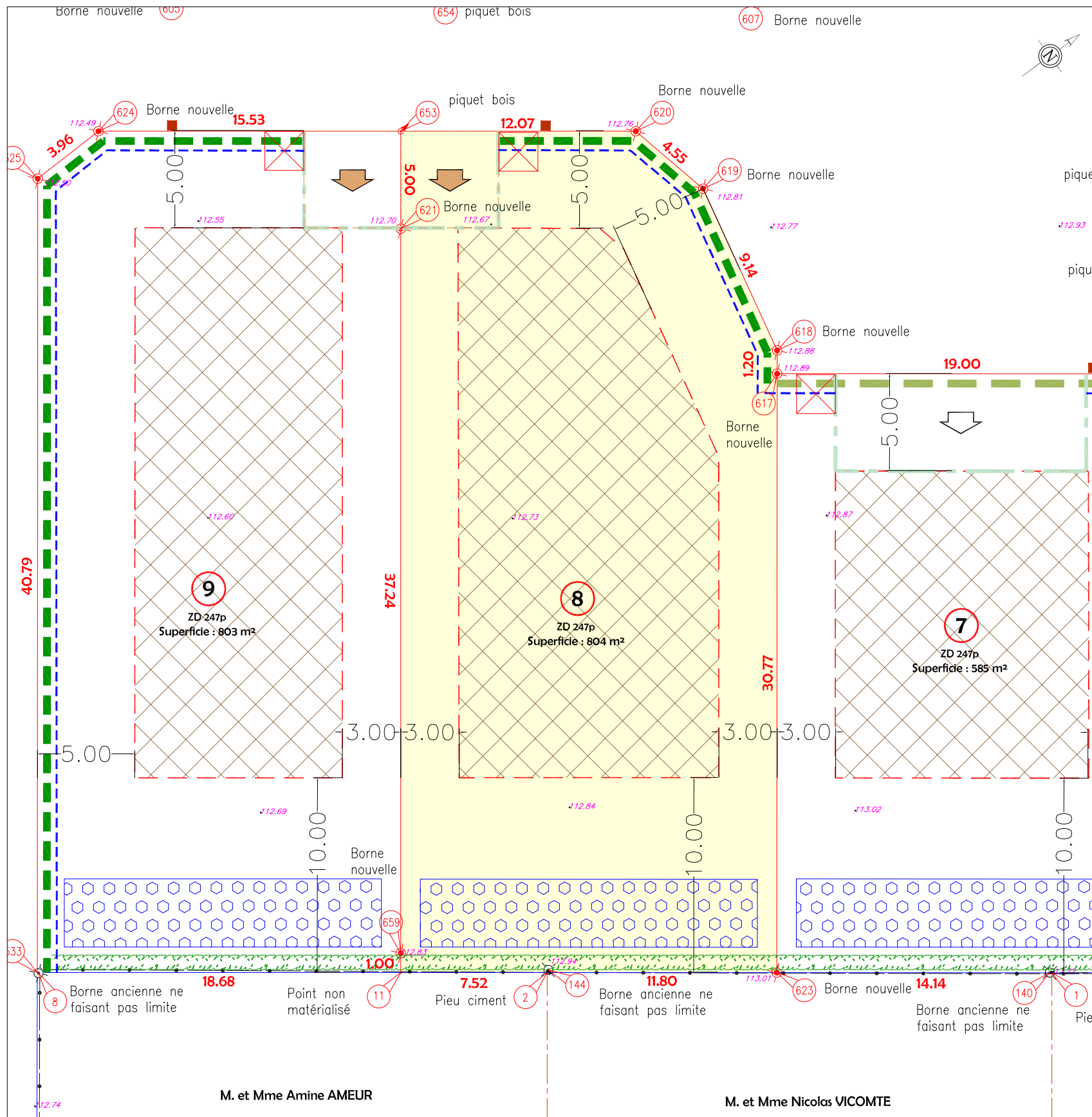
Coordonnées (X,Y) RGF93 CC49

Nivellement rattaché au système NGF IGN 69 (par GPS)



LEGENDE TOPOGRAPHIE

	Lampadaire		Bordure de trottoir
	Potelet / Pieu bois / Pieu fer		Bord de chaussée
	Pieu ciment		Clôture grillagée / Lices
	Borne ancienne		Clôture barbelée
	Borne nouvelle OGE jaune		Limite de propriété
	Coffret / transformateur électrique		Application cadastrale
	Plaque France Télécom		Mur
	Plaque réseau indéterminée		Entrée (portail)
	Plaque d'égout EU		Haut de talus
	Plaque d'égout EP		Bas de talus
	Arbre feuillu		



NOTA :

- Avant toute utilisation des repères, la concordance entre le plan et les points implantés sur le terrain devra être vérifiée.
- les limites parcellaires et les surfaces sont données à titre indicatif. Elles seront définies après bornage par le géomètre-expert de l'opération.
- Il est recommandé aux acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique sur le terrain pour définir l'adaptation au sol de leur future construction.

LEGENDE REGLEMENT

	Accès au lot position imposée et recul de 5 mètres imposé
	Accès au lot position libre dans la zone délimitée avec recul de 5 mètres imposé
	Recul de portail imposé
	Recul de clôture imposé
	Zone dans laquelle la construction principale doit être implantée
	Cote de recul de constructibilité
	Système d'infiltration des eaux pluviales à la charge de l'acquéreur (localisation et surface indicatives : se référer à la note de gestion hydraulique établie par ECOTONE)
	Haies d'essences locales à planter par les acquéreurs au droit des limites des lots avec les espaces communs internes de la résidence
	Haies d'essences locales à planter par les acquéreurs sur le périmètre extérieur de l'opération
	Haies d'essences locales plantées par le lotisseur dans le cadre des travaux d'aménagement, à conserver et entretenir par les acquéreurs dont les sujets devront être remplacés par des sujets équivalents s'ils sont supprimés

LEGENDE RESEAUX

	Boîte de branchement Eau Usée
	Branchements Réseaux Divers (Téléphone, électrique, et eau potable)

N.B. Les positions des réseaux et branchements sont données à titre indicatif. L'emplacement des branchements devra être vérifié par le constructeur avant dépôt du permis de construire et réalisation de la construction.